



L'ADISQ crée le Félix Artiste autochtone de l'année

Montréal, le 19 février 2019 – L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) crée le Félix Artiste autochtone de l'année, qui récompensera l'artiste autochtone ayant le plus rayonné sur la scène musicale. Depuis déjà un an, l'ADISQ travaille à cette initiative en collaboration avec des organisations œuvrant dans le domaine de la musique autochtone, dont la SOCAM. La création de cette nouvelle catégorie est également soutenue par l'Assemblée des Premières Nations, Québec-Labrador (APNQL).

« Les artistes autochtones qui œuvrent en musique ont toujours eu leur place au sein des diverses catégories que l'ADISQ représente, mais en créant ce nouveau Félix, nous espérons promouvoir davantage leur travail et avoir encore plus d'impact sur leur rayonnement. », souligne le président de l'ADISQ, Philippe Archambault.

« L'APNQL est toujours disposée à appuyer toute initiative visant le rayonnement de notre diversité et de nos cultures comme premiers peuples. Je tiens à remercier l'organisation de l'ADISQ qui ouvre ses portes au talent issu de nos nations et à souligner la contribution de nos organisations œuvrant dans le domaine de la musique autochtone. Dans la démarche de réconciliation et du vivre ensemble, notre musique et nos artistes qui en font leur vie, jouent aussi un rôle inestimable », déclare le Chef de l'APNQL, Ghislain Picard.

Ce nouveau Félix sera présenté dès cette année dans le cadre des Galas de l'ADISQ, qui seront diffusés en octobre prochain. Pour déposer sa candidature, un artiste doit être un membre des Premières Nations du Québec ou être un membre de la Nation Inuite du Québec. Les albums et spectacles d'artistes s'exprimant en français, en anglais et dans les langues autochtones sont admissibles dans cette catégorie. Ce Félix sera attribué par un jury spécialisé.

Le formulaire de recensement pour cette catégorie seulement est dès maintenant disponible [ici](#). Le recensement régulier de l'ADISQ débutera le 13 mars prochain.

Rappelons que l'ADISQ est présentement en processus de révision de sa réglementation, processus démocratique comprenant une consultation auprès de ses membres et de son conseil d'administration. Cette révision prend place chaque année et l'ensemble des modifications qui en découleront seront annoncées au mois de mars.

L'ADISQ tient à remercier les intervenants qui ont pris part aux consultations : la SOCAM, l'APNQL, Musique Nomade, Instinct Musique et le Studio Makusham. Par ailleurs, Musique Nomade, partenaire

actif dans la promotion des artistes émergents autochtones, soutiendra l'initiative à travers son réseau et offrira l'accompagnement aux artistes dans leur processus de recensement.

L'ADISQ c'est ...

Fondée en 1978 pour défendre les intérêts de ses membres et favoriser le développement de l'industrie de la musique au Québec, l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) a eu comme premier mandat, la production, dès 1979, d'un gala annuel visant à récompenser les artistes, artisans et professionnels de l'industrie québécoise de la musique.

L'APNQL c'est...

L'APNQL a été créée en 1985. Elle est composée de l'Assemblée des Chefs ainsi que d'un bureau administratif. L'Assemblée est composée des Chefs des 43 communautés des Premières Nations situées au Québec et au Labrador et représente un total de 10 nations : Abénaquis, Algonquins, Atikamekw, Cris, Hurons-Wendat, Malécites, Mi'gmaq, Mohawks Innu et Naskapis.

La SOCAM c'est...

La société de communication Atikamekw-Montagnais a été fondée en 1983. Elle regroupe, au sein d'un réseau de radiodiffusion, les trois communautés Atikamekw et les 11 communautés Innu.

-30-

Source : ADISQ

Relations de presse : Roy & Turner Communications
Martine Laforce : 514 844-9678, 202 | mlaforce@roy-turner.com

Source : APNQL

Relations de presse : Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
Alain Garon : 418 254-4620 | agaron@apnql.com

